

FLORIDIENNE S.A.

Waterloo Office Park
Drève Richelle 161/4 – Bât. P
B-1410 WATERLOO
TVA BE - 0403.064.593 - RPM Nivelles

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026 à 15H00

Tenu au siège social, Drève Richelle 161 P Bte 4, 1410 WATERLOO

BUREAU

La séance est ouverte à 15h10 sous la présidence du Chevalier Marc Yves Blanpain.

Monsieur le Président désigne Monsieur Thibaut Hofman pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Messieurs Benoît t'Kint et Jean Misson sont désignés comme scrutateurs.

Les administrateurs ici présents, complètent le bureau, à savoir : Monsieur Gaëtan Waucquez, représentant de W. Invest SA et Monsieur Charles-Antoine Leunen, représentant de Alcamara BV.

Le tout en conformité avec l'article 31 des statuts.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom et domicile ou dénomination et siège social respectifs, ainsi que le nombre d'actions de chacun d'eux, sont mentionnés sur la liste de présence.

Cette liste de présence, signée par le Président et le Secrétaire qui l'ont reconnue exacte, demeurera annexée au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de ce jour.

Les procurations, toutes sous seing privé, demeurent annexées au même procès-verbal de l'assemblée générale de ce jour.

EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Ordre du jour et proposition de décisions

- 1. Présentation des comptes consolidés de l'exercice 2025.**
- 2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire sur l'exercice 2025.**
- 3. Présentation du rapport de rémunération repris dans le rapport de gestion présenté au point 2.**
- 4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025 et affectation du résultat.**

Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de EUR 0,30 par action.

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025, présentés par le Conseil d'administration.

L'Assemblée approuve la proposition du Conseil de distribuer un dividende brut de EUR 0,30 par action, à l'exclusion des actions propres détenues par Floridienne SA, soit EUR 2.936.268,00, d'affecter aux autres réserves EUR 460.575,90 et de reporter le solde du résultat à affecter soit EUR 733.761.011,92. Le dividende sera payable en date du 17 juillet 2026.

5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice 2025.

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 tel que présenté par le Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

6. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision :

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

7. Décharge au commissaire.

Proposition de décision :

L'Assemblée donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

8. Approbation de la Politique de Rémunération pour la période 2026 - 2030.

Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ainsi que le Code des Sociétés et des Associations (CSA) requièrent que Floridienne SA établisse une politique de rémunération et la soumette à l'approbation de l'Assemblée lors de chaque modification importante et, en tout état de cause, au moins tous les quatre ans. La Politique de Rémunération est disponible sur le site internet www.floridienne.be

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve, conformément à l'article 7:89/1 du CSA la Politique de Rémunération pour la période 2026 - 2030.

I. Modalités pratiques

1. Conditions d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'administration rappelle que, conformément à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations, seules les personnes qui sont actionnaires à la **date d'enregistrement** auront le droit de participer à l'Assemblée Générale, pour le nombre d'actions dont ces actionnaires sont détenteurs à cette date. La date d'enregistrement est fixée par la loi à 14 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit en l'espèce le **mardi 19 mai 2026 à minuit**.

La participation à l'Assemblée Générale Ordinaire est, en outre, subordonnée à l'accomplissement des formalités suivantes, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations et de l'article 27 des statuts.

Les propriétaires de titres nominatifs doivent envoyer un formulaire de participation (disponible sur www.floridienne.be) au Secrétariat Général de Floridienne SA (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) pour le **mercredi 27 mai 2026** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote. Les actionnaires nominatifs ne pourront participer à l'Assemblée Générale que dans la mesure où leurs actions sont inscrites dans le registre des actions nominatives de la société à la date d'enregistrement, soit le **mardi 19 mai 2026 à minuit**.

Les propriétaires de titres dématérialisés doivent produire une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, soit le **mardi 19 mai 2026 à minuit**. Ils doivent envoyer cette attestation, ainsi que leur formulaire de participation (disponible sur www.floridienne.be), au Secrétariat Général de Floridienne SA (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) pour le **mercredi 27 mai 2026** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

Le service financier de Floridienne SA est assuré par la **Banque Degroof Petercam**.

Ordre du jour complémentaire

Le Conseil a informé les actionnaires qu'un ou plusieurs actionnaires qui détiennent ensemble au moins 3% du capital de la société peuvent demander, conformément à l'article 7:130 §1 du Code des sociétés et des associations, l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour et déposer des propositions de décision concernant les sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ces demandes devaient parvenir à la société au plus tard le **lundi 11 mai 2026**, soit 22 jours avant l'Assemblée Générale, au Secrétariat Général de Floridienne SA (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be).

La société devait accuser réception des demandes formulées par courrier ou par e-mail dans un délai de 48 heures à compter de la réception à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Le cas échéant, un ordre du jour complété devait être publié par la société, au plus tard 15 jours avant l'Assemblée Générale soit le **lundi 18 mai 2026**.

Des informations plus détaillées sur ces droits figurent sur le site internet de la société www.floridienne.be

Ceci exposé, l'assemblée aborde l'ordre du jour. Le Président y répond en séance. Les actionnaires ont eu la possibilité dès publication de la convocation à la présente Assemblée de poser des questions au sujet des rapports ou des points portés à l'ordre du jour. Aucune question écrite n'a été adressée à la société.

Après délibération l'Assemblée prend les résolutions suivantes :

L'assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion, de contrôle et de rémunération de Floridienne Group ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

1. L'assemblée approuve à la majorité de 7.027.360 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025, présentés par le Conseil d'administration.
2. L'Assemblée approuve à la majorité de 7.027.360 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition du Conseil de distribuer un dividende brut de EUR 0,30 par action, à l'exclusion des actions propres détenues par Floridienne SA, soit EUR 2.936.268,00, d'affecter aux autres réserves EUR 460.575,90 et de reporter le solde du résultat à affecter soit EUR 733.761.011,92.



3. L'Assemblée approuve à la majorité de 7.027.360 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention le rapport de rémunération du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 tel que présenté par le Président du Comité de Nomination et de Rémunération.
4. L'assemblée adopte à la majorité de 7.027.360 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.
5. L'assemblée adopte à la majorité de 7.027.360 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.
6. L'Assemblée approuve à la majorité de 7.027.360 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la Politique de Rémunération pour la période 2026 – 2030 conformément à l'article 7:89/1 du CSA.

CLOTURE

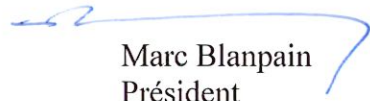
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Lecture intégrale faite, tous commentaires sollicités ou simplement utiles ayant été fournis par le Président, les membres du bureau, les administrateurs présents et intervenants et les actionnaires qui en ont exprimé le désir, ont signé avec le Président.

Thibaut Hofman
Secrétaire



Marc Blanpain
Président



Les Scrutateurs



Les Actionnaires